REPUBLIQUE FRANÇAISE

CS22012025 N°07

DEPARTEMENT
de
HAUTE-SAÔNE

EXTRAIT

du registre des délibérations du

Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 du mois de janvier, le Comité Syndical du Pays Vesoul – Val de Saône s'est tenu à 18h00, salle du Conseil de la mairie de Vesoul, après convocations légales adressées aux membres le 15 janvier 2025.

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représenté(e)s : 1
Sous la présidence de Carmen FRIQUET
A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jean-Marie BERTIN.

Membres titulaires présents
Mme ABRANT-GRANGIRARD Sandrine, Mr BERTIN Jean-Marie, Mr CAVAGNAC Loïc, Mr CHAUDOT Olivier, Mme DUPRE Marie-Pierre, Mme FRIQUET Carmen, Mr GAUDINET Bernard, Mr GERARD Frédéric, Mr GORCY Pierre, Mr LALLEMAND Jérôme, Mme MARTIN Marie-Line, Mme VIDBERG Katia, Mr VIEILLE Serge.
Membres titulaires excusés
Mr EMANN Pierre, Mr EPLE Hervé, Mme GARRET Claudine, Mme MANIERE Sylvie, Mr MILLERAND Jean-Jacques, Mr MOLLIARD Romain, Mr RACLOT Loïc représenté par Mme FRIQUET Carmen, Mr TARY Christophe.
Membre suppléant présent
Mme LITZLER Christine, Mme PERCEVAL Emmanuelle.
Membres suppléants excusés
Mr ADREY Jean-Michel, Mme BILICHTIN Lydie, Mr COUSIN Gérard, Mr DESROCHES Jean-Louis, Mr DUARTE Alexis, Mr FRECHIN Éric, Mr GONZALES Benjamin, Mr PIERRE Didier, Mr PINI Stéphane.
Membre(s) consultatif(s) présent(s)
Membres consultatifs excusés
Mme RIGOLOT Christelle, Mr PULICANI Hervé, Mr SEGUIN Laurent.

PCAET : APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL REGLEMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.229-26 et R229-51 à R229-56 ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial ;
Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial ;
Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
Vu la délibération n°CS18032021N°10 du comité syndical du 18 mars 2021 relative au lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire ;
Vu la délibération N°79 du Conseil Communautaire du 21 juillet 2021 de la Communauté d'Agglomération de Vesoul relative au transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire au Pays Vesoul-Val de Saône ;

Vu la délibération N°2021-55 du Conseil Communautaire du 1er juillet 2021 de la Communauté de Communes Triangle Vert relative au transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire au Pays Vesoul-Val de Saône ;
Vu la délibération N°49/21 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2021 de la Communauté de Communes Les Hauts du Val de Saône relative au transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire au Pays Vesoul-Val de Saône ;
Vu la délibération N°52/21 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2021 de la Communauté de Communes Les Combes relative au transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire au Pays Vesoul-Val de Saône ;
Vu la délibération N°21/ du Conseil Communautaire du 4 octobre 2021 de la Communauté de Communes Terres de Saône relative au transfert de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire au Pays Vesoul-Val de Saône ;
Vu la délibération N°04 du Comité Syndical du 20 juin 2024 du Pays Vesoul-Val de Saône relative à l'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire (PCAET) ;
Vu l'avis favorable de la Préfecture de Région Bourgogne–Franche-Comté n°2024/STE/247 du 23 août 2024 portant sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) n°BFC2024-4451 du 26 septembre 2024 portant sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Considérant le mémoire en réponse du 24 octobre 2024 faisant suite aux recommandations et observations de la MRAe dans le but de clarifier et enrichir le PCAET,

Considérant la réponse apportée le 24 octobre 2024 faisant suite aux recommandations et observations de la Préfecture de Région dans le but de clarifier et enrichir le PCAET,

Considérant la consultation du public sur le projet de PCAET organisée du 1er novembre au 1er décembre 2024 par voie électronique ainsi que la réponse apportée aux deux contributions, sous forme de synthèse anonymisée,

Considérant le projet de PCAET modifié, prenant en compte les avis reçus,

Considérant que le PCAET est composé d'un diagnostic décliné par territoires, d'une stratégie, de programmes d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation avec rapport à mi-parcours à 3 ans et bilan final à 6 ans de mise en œuvre,

Considérant l'évaluation environnementale et stratégique du PCAET ainsi que la déclaration environnementale associée,

Considérant l'ensemble des programmes d'actions constituant ce plan, comportant 181 fiches actions réparties comme suit :

- ✓ CAV - Communauté d'Agglomération de Vesoul : 37 fiches actions,
- ✓ CCTDS - Communauté de Communes Terres de Saône : 26 fiches actions,
- ✓ CCHVS - Communauté de Communes Les Hauts du Val de Saône : 23 fiches actions,
- ✓ C3 - Communauté de Communes Les Combes : 20 fiches actions,
- ✓ CCTV - Communauté de Communes Triangle Vert : 17 fiches actions,
- ✓ PVVS - Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône : 29 fiches actions dont 4 en co-portage avec la COFOR - Association départementale des Communes forestières de Haute-Saône et 3 en co-portage avec l'ADERA - Association de Développement des Énergies Renouvelables et Alternatives,

- ✓ CA 70 - Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 13 fiches actions,
- ✓ SIED 70 - Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône : 7 fiches actions,
- ✓ SYTEVOM - Syndicat de Transfert, d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers : 4 fiches actions,
- ✓ CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Ognon : 3 fiches actions,
- ✓ GRDF - Gaz Réseau Distribution France : 2 fiches actions.

Considérant que chaque acteur impliqué a en charge la mise en œuvre du programme d'actions qui lui est propre et la mise en place des modalités de suivi en interne ; le Pays Vesoul-Val de Saône assurant la coordination et le suivi du PCAET, notamment à travers un système d'échanges réguliers,

Considérant que le PCAET approuvé sera mis en ligne, à disposition du public, sur la plateforme dédiée territoires-climat de l'ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

L'exposé de Madame la Présidente entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le Comité syndical, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial présenté dans le dossier joint pour une durée de 6 ans ;
- ✓ **AUTORISE** la poursuite de l'animation et la coordination du PCAET afin de créer une dynamique partagée dans le cadre des transitions écologiques et énergétiques, et de veiller à la mise en œuvre des programmes d'actions des EPCI ;
- ✓ **AUTORISE** la Présidente à solliciter toutes subventions et tous types de financements nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- ✓ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents ou actes se rapportant à la mise en œuvre des actions et à l'animation du PCAET.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,

Carmen FRIQUET
Présidente,

SYNDICAT MIXTE * PAYS DE VESOUL VAL DE SAONE *